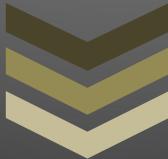
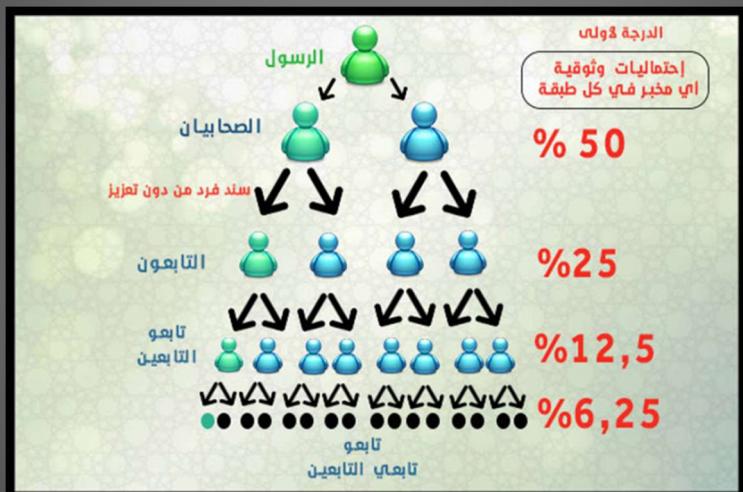


LA VERITE SUR L'ISNÂD



Ahmed Amine

2015 MAJ 2020

www.ahmedamine.net



LA VERITE SUR L'ISNÂD

تبصیر العباد بحقيقة الإسناد

I/ TERMINOLOGIE DE LA SCIENCE DU HADITH CLASSIQUE^[1]

1-Définition du terme hadith

Au sens linguistique : synonyme de « *kalâm* » : parole mais aussi de « *jadîd* » au sens de nouveau. Son pluriel est « *ahâdîths* » : narrations ou sentences.

Au sens terminologique : ce qui est rapporté du Prophète comme paroles, actions, acquiescements (ou caractéristiques).

-Le mot Hadith avec un « H » majuscule renvoie à la discipline qui étudie la tradition prophétique ou parfois à la tradition prophétique au sens large, en ce sens qu'il est équivalent au mot Sunna.

-Il est à noter une extension du sens du « hadith » aux paroles attribués aux Compagnons, il s'agit de réalité des propos propres aux Compagnons que l'on désigne de « *âthârs* », à partir du moment où ces derniers ne déclarent pas les avoir entendus du Prophète lui-même.

2-Composition : le hadith se compose de deux parties :

Le *matn* (متن) : c'est le texte ou le contenu du hadith.

Le *sanad* ou *isnâd* (إسناد) : c'est le support fait d'une chaîne de transmission impliquant plusieurs rapporteurs.

3-Classification : les traditionnistes ont divisé les hadiths attribués au Prophète en deux catégories, selon leur degré de propagation en « hadiths concordants » le plus sûr en matière de fiabilité et en « hadiths uniques » moins sûr.

3-1-Le hadith concordant dit « *mutawâtîr* » (مواتير) : c'est tout hadith qui se rapporte à des faits réels (et non pas à des concepts) transmis par une multitude de rapporteurs de manière qui impose à la raison d'exclure toute possibilité de concertation pour forger les faits relatés. Cette condition est exigée dans chaque génération depuis la source jusqu'au collecteur qui la transcrit dans un recueil de tradition. Le nombre minimal de rapporteurs exigé qui permet –habituellement– à la raison d'acquérir cette certitude ne fait pas l'unanimité parmi les traditionnistes. Il existe un consensus parmi les experts [du monde musulman] que ce genre de tradition, qui signalons-le, est très rare et ne représente pas plus de 5 % des cas, constitue une source d'information d'authenticité absolue et doit être considérée comme une source permettant de fonder des principes dogmatiques et juridiques indiscutables. Le hadith concordant lui-même se subdivise par les traditionnalistes en deux types :

3-1-1 Le concordant textuel dit « *mutawâtîr lafdhî* » (لفظي) : propos transmis texto mot à mot, très rare, comme celui où le Prophète déclare : {Que celui qui ment à mon sujet –sciemment– qu'il réserve sa place en enfer}; hadith rapporté dans tous les recueils.

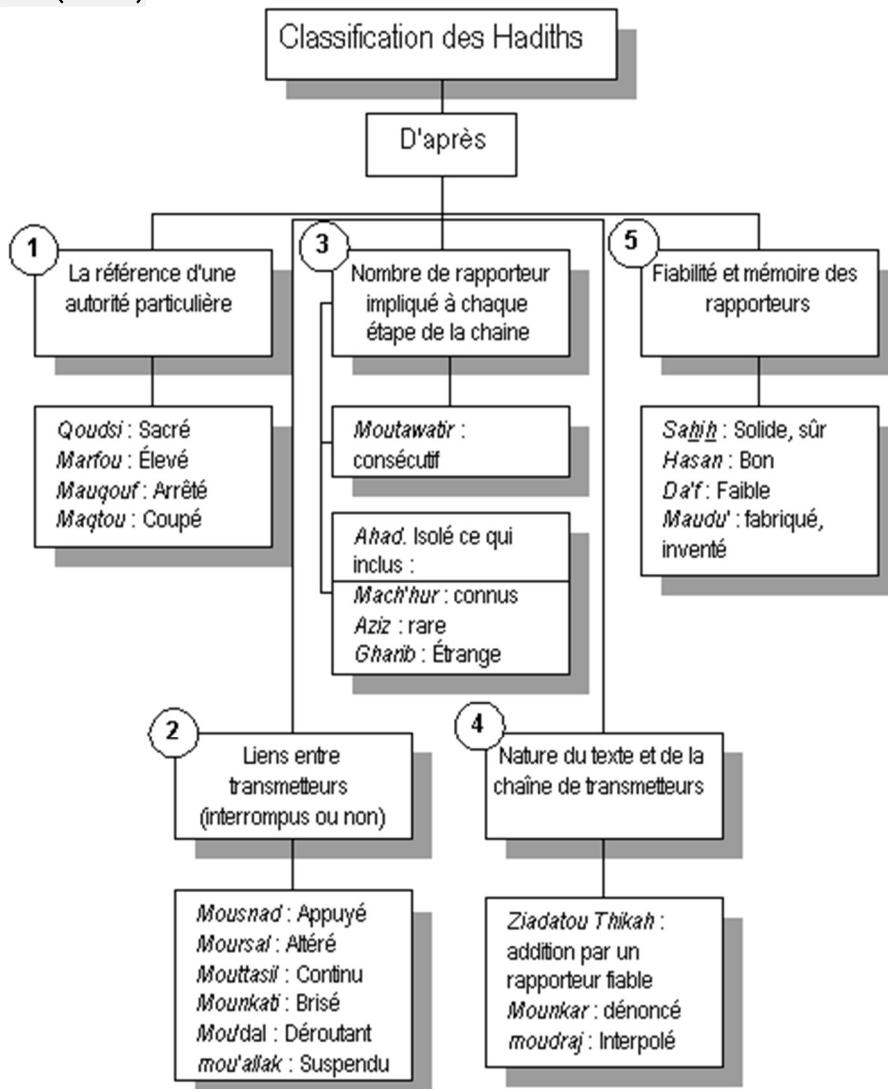
[1] Science du Hadith: nous utilisons cette terminologie dans le sens de science traditionnelle suivant l'usage fait par les traditionnistes et non pas au sens moderne, il s'agit plus d'une méthode d'authentification que d'une véritable science .

3-1-2 Le concordant non textuel dit « *mutawatir ma'nawî* » (منوري) : ici la transmission se fait uniquement selon le sens des paroles, donc le doute persiste non pas par rapport à son authenticité, mais par rapport à son contenu en raison de la possibilité d'interprétation par les intermédiaires rapporteurs qui peuvent changer son contenu réel. Il est à noter que les savants divergent énormément sur le nombre exigé de rapporteurs pour définir le seuil à partir duquel on qualifie le Hadith de « *Mutawatir* ».

3-2-Le hadith non concordant ou « *ahâd* » : ce qui ne remplit pas les conditions du hadith concordant parce qu'il est transmis par un nombre restreint de rapporteur qui ne saurait être, une garantie de certitude car ce petit nombre n'exclut pas la possibilité de concertation pour inventer le récit pour différentes raisons. La quasi-majorité des traditionalistes sont d'avis que la tradition « *ahâd* » ne permet pas de savoir avec certitude que l'information transmise remonte réellement à la source. Autrement dit, qu'elle est sujette en tout ou en partie, aux déformations inhérentes à la transmission orale [l'amputation, l'interpolation, la déformation du contenu et même la forgerie pure et simple]. À noter que statistiquement parlant, les traditions dites « *Ahad* » représentent la grande part (90 à 95 %) des récits colligés par les traditionalistes.

Le hadith « *ahâd* » peut être : *notoire/mashûr* (+ de 4 rapporteurs), *répandu/mustafîdh*(+3 transmetteurs), *précieux/azîz*(2 transmetteurs dans chaque couche et ainsi de suite), *étrange/gharîb* ou *singulier/wahîd/fard* (rapporté par une seule personne). (Cf. schéma ci-dessous).

3-Classification (suite)



Deux remarques sur la classification du Hadith:

1-Dans cette classification publiée sur plusieurs sites internet², il manque, le hadith « irrégulier » ou « *shâdh* », celui qui contredit un hadith plus fort et à plus forte raison celui qui contredit les versets explicites du Coran (*muhkam*)

2-Dans les deux cas de figure du hadith (*mutawâtil* ou *ahâd*), la réalité est que la transmission entre le Prophète et la première génération de rapporteurs (Compagnons) n'est que déclarative.

En effet, aucun moyen nous nous permet de savoir si tous les Compagnons ont réellement écouté le Prophète directement ou par l'intermédiaire d'autres Compagnons. Devant cette difficulté les fondateurs de la science du hadith ont accepté l'attribution des Compagnons (رسال الصحابي).

4-Le statut du hadith non concordant dit « *ahâd* »

Le hadith *ahâd* est celui qui ne remplit pas les conditions du hadith concordant. Selon la grande majorité des spécialistes (hormis les néo-hanbalites), il n'indique en aucune manière la certitude absolue pour les raisons suivantes :

- Parce qu'il est transmis selon le sens (المعنى) d'après la quasi-majorité des savants du hadith hormis les littéralistes parmi les hanbalites, cela est attesté par l'existence de plusieurs versions (variantes) d'un même hadith.
- Par ce que la transmission orale implique *de facto*, des rajouts, c'est-à-dire interpolations (إدخال), des soustractions (إزالة) et des déformations (غير الصيغة الفظية) du fait de la transmission par le sens (المعنى).
- En raison de l'attribution des Compagnons de leurs propres compréhensions des sentences prophétiques sans déclarer à chaque fois le fait d'avoir entendu les paroles de la bouche même du Messager, les savants du hadith ne tiennent pas rigueur quand il s'agit de Compagnons dans leurs attribution au Prophète « *irsâl* » (رسال الصحابة).
- De la même manière, les savants du hadith n'ont pas cherché à vérifier la fiabilité de la mémoire des Compagnons (ضبط الصحابة). Ils ont décrété qu'ils sont tous « droits », c'est à dire pieux et fiables ce qui peut être considéré comme vrai dans le sunnisme, par contre cette piété ne garantit en rien, la fiabilité de leur mémorisation et c'est là le problème.

II/METHODOLOGIE DES COMPAGNONS DANS L'ACCEPTATION DES HADITHS

La méthode rapportée dans des traditions « *ahâd* » fait état que les grands Compagnons (رضي الله عنه) est celle indiquée dans le Coran (2 : 282) consiste à exiger au moins **deux témoins** pour chaque hadith rapporté/attribué au Prophète. (عليه السلام). Selon des traditions rapportées, les Compagnons étaient très scrupuleux et n'aimaient pas beaucoup rapporter des propos prophétiques par excès de zèle et de piété et de peur d'attribuer une parole non authentique ou déformée à l'envoyé de Dieu (paix et bénédictions sur lui).

² <http://www.3ilmcharji.net/article-26923206.html>

Exemple n°1 : Le cas de la femme qui perd son fœtus

Selon **Hicham d'après son père** : 'Umar (r) a demandé aux gens à la recherche de celui qui a entendu le Prophète paix sur lui donner le jugement au sujet de la femme qui perd son fœtus (alors Al-Mughira a répliqué : moi je l'ai entendu, Il (paix sur lui) a exigé la libération d'un/d'une esclave. 'Umar(r) a dit : **ramène celui qui témoigne avec toi.** Alors **Muhammad Ibn Maslama** a témoigné d'avoir entendu la même chose du Prophète paix sur lui.

Source : Sahih Al-Boukhari, chapitre Al-Diat : descente du fœtus de la femme.

NB. Le même sens du hadith est rapporté d'après al-Mughirah ibn Shu'ba lui-même dans le même chapitre du Sahih Al-Boukhari, le témoin est le même **Muhammad Ibn Maslama**

عن هشام، عن أبيه، أن عمر نشد الناس من سمع النبي صلى الله عليه وسلم قضى في السقط، فقال المغيرة: أنا سمعته قضى فيه بغرة عبد أو أمة، قال: أئن بن يشهد معك على هذا، فقال **محمد بن مسلمة**: أنا أشهد على النبي صلى الله عليه وسلم بمثل هذا.

وفي رواية أخرى عند البخاري: "عن المغيرة بن شعبة قال: سأله عمر بن الخطاب عن إملاص المرأة؛ هي التي يضرب بطنها فتلقي جنيناً فقال: أئك سمع من النبي صلى الله عليه وسلم فيه شيئاً، فقلت: أنا، فقال: ما هو؟ قلت: ما هو؟ قلت: سمعت النبي صلى الله عليه وسلم يقول: فيه غرة عبد أو أمة، فقال: لا تخرج حتى تجئني بالمحرج فيها قلت، فخرجت، فوجدت **محمد بن مسلمة**، فجئت به، فشهد معي أنه سمع النبي صلى الله عليه وسلم يقول: فيه غرة عبد أو أمة"

المصدر صحيح البخاري باب الديات؛ جنين المرأة

Exemple n°2 : Le cas de l'héritage de la grand-mère

Selon Yahia d'après Malek d'après ibn Shihab d'après Othman Ibn Ishaq selon Qabissa ou Qobaïssa Ibn Thouaib qui a rapporté : « une grand-mère se rendit auprès d'Abou Bakr al-Siddiq, lui demander au sujet de sa part d'héritage », Abou Bakr lui répondit : « tu n'as rien selon le Coran et la Sunna du Prophète », reviens une autre fois le temps que je me renseigne d'avantage. Al-Mughira Ibn Chou'ba lui répondit : j'étais témoin quand le Prophète lui donné le sixième. **Abou Bakr lui demanda alors : as-tu un témoin qui confirme tes dires ? Alors Muhammad Ibn Maslma al-Ansari se leva et repris les mêmes propos de Chou'ba.** Abou Bakr expliqua alors à la grand-mère ce qui a été dit. Puis l'autre grand-mère du côté paternel vint à son tour chez Omar Ibn Al-Khattab revendiquant sa part, Omar il lui répondit que rien te revient selon le livre d'Allah et ce qui a été donné auparavant était pour l'autre (grand-mère) et je ne peux rajouter au décrets divins, par contre le sixième peut être divisé entre vous deux et celle qui l'avait pris il lui reste.

Source : Al Muwata, chapitre : héritage de la grand-mère (hadith n°1098)

حدثني يحيى عن مالك عن ابن شهاب عن عثمان بن اسحق بن خرشة عن قبيصة بن ذؤيب أنه قال جاءت الجدة إلى أبي بكر الصديق تسأله ميراثها فقال لها أبو بكر ما لك في كتاب الله شيء وما علمت لك في سنة رسول الله صلى الله عليه وسلم شيئاً فارجعي حتى أسألك الناس فقال المغيرة بن شعبة حضرت رسول الله صلى الله عليه وسلم أعطاها السادس **فقال أبو بكر هل معك غيرك** فقام محمد بن مسلمة الأنباري فقال مثل ما قال المغيرة فأنفذه لها أبو بكر الصديق ثم جاءت الجدة الأخرى إلى عمر بن الخطاب تسأله ميراثها فقال لها ما لك في كتاب الله شيء وما كان القضاء الذي قضي به إلا لغيرك وما أنا بزائد في الفرائض شيئاً ولكنه ذلك السادس فإن اجتمعنا فهو ينتكما وأنتكما خلت به فهو لها .

المصدر موطأ الإمام مالك باب ميراث الجدة

Remarque n°3 : dans les deux exemples cités plus haut, c'est Muhammad ibn Maslama qui est toujours présent et répond à l'appel pour être le témoin au bon moment ! Une simple coïncidence ?

III/ METHODOLOGIE DES SAVANTS DU HADITH

Les traditionnistes ont mis en place cinq critères d'authentification des sentences attribuées au Prophète, trois critères concernent l'étude des chaînes de transmission (1 à 3) et deux critères sont consacrés à l'étude du contenu (4 et 5). Ces conditions sont celles de l'imâm al-Bukhâri elles ont reçue l'approbation de tous les traditionnalistes.

1-La droiture / piété (العدالة)

Pour les Compagnons, ce critère de droiture/piété a été accordé de manière générale à tous les Compagnons sur la base du Coran et d'attestations prophétiques notoires (PS les chiites n'acceptent pas cette règle).

En dehors des Compagnons, ce critère doit être vérifié au cas par cas dans les livres de biographies selon les témoignages des spécialistes en ma matière (جراحا و تediلا) (طبقات الرجال), cette méthode ne manque pas de poser certains problèmes que nous nous abordons par la suite.

2-La fiabilité de la mémoire (الضبط)

–Par Mémorisation: ici c'est assez relatif, car tout le monde fait des erreurs, oublie, se trompe, confond etc.; Ex: Ibn 'Abbas et le mariage du Prophète paix sur lui pendant le pèlerinage avec Maymouna, alors que le messager Abou Rafi'a entre le Prophète et Maymouna dit le contraire.

–Par transcription dans un manuscrit/kitab/sahifa: de nombreux transmetteurs désignaient des gens pour écrire leur recueil. A noter que de nombreux livres ont été falsifiés voire même entièrement inventés.

3-La continuité entre transmetteurs (الاتصال): consiste à vérifier l'absence de rupture dans la chaîne des transmetteurs, vérifier si le transmetteur ne fait pas de « *tadlîs* » et qu'il déclare qu'il a entendu de son cheikh, vérifier s'il a une « *ijâza* » ou « *al-wijâda* » d'après un manuscrit.

4-L'absence d'irrégularité (الشذوذ): cette règle implique de vérifier si le contenu du hadith étudié ne contredit pas un autre hadith plus fort que lui (transmis par des voies plus solides), elle devrait impliquer de facto que si le hadith en question, contredit le Coran doit être considéré comme irrégulier mais malheureusement ceci n'est pas appliqué dans les faits.

5-L'absence de défauts cachés (الخلل): c'est la recherche d'incohérence historique ou de défauts qui apparaissent aux spécialistes au vue de leurs exercice régulier à scruter les textes. Cette condition reste assez théorique, elle n'est pas toujours appliquée aux contenus des hadiths.

IV/ LA CRITIQUE ET L'ÉLOGE DES RAPPORTEURS DU HADITH (الجرح و التعديل)

La critique et l'éloge (*al-jarh wa al-ta'dîl*) consiste à vérifier la fiabilité des transmetteurs d'une chaîne de garants. La démarche vise à statuer sur la moralité, le degré de mémorisation et la continuité de la transmission entre chaque rapporteur et son élève, afin de vérifier que chacun maillon de la chaîne est digne de confiance. La quasi-majorité des spécialistes contemporains du Hadith pensent que cette science est basée sur le recueil de témoignages des contemporains de ceux qui font l'objet de cette critique.

La réalité est tout autre, au fait le statut de chaque rapporteur, n'est pas basé sur des témoignages directs dans l'immense majorité des cas comme on va le voir. En effet, le statut et la hiérarchie des différents transmetteurs sont basés seulement sur l'analyse du contenu (*matn*) des récits qu'ils transmirent. L'enquête en question s'appelle le « *SEBR* ». Il consiste en la vérification du contenu d'un hadith en comparant ses variantes et ses voies de transmission pour statuer sur celui qui l'a rapporté. Le plus souvent cette opération de « *SEBR* » n'est pas exhaustive mais partielle (سبر جزء). Nous avons même des témoignages où l'enquête se limite sur l'analyse d'un ou deux récits transmis pour donner le statut du transmetteur l'ayant transmis afin de le classer dans l'une des cases ci-dessous.

1-Hiérarchie des rapporteurs

Qualification	Translitération	Terminologie en arabe
- Prince des croyants en Hadith: celui qui connaît tous les hadiths existants.	Amir al-Mu'aminin	أمير المؤمنين في الحديث
- Al-Hakim: connaît tous les hadiths existants sauf quelques-uns	al-Hâkim	الحاكم
- Un grand Imam Hûjja: maître en Hadith	Imâm Hûjja	إمام حجة
- Al-Hafiz: grand mémorisateur, mémoire irréprochable	Imâm Hâfiz	إمام حافظ
-Un Docteur	Cheykh	شيخ
- Le transmetteur très fiable : excellent mémoire	<i>Thiqâ, Mutqin al-hadîth</i>	الراوي الثقة - ثبت - متن الحديث
-Fiable, bonne mémoire	<i>Saddûq, Lâ Baassa Bihi</i>	صدوق - لا يأس به
-Fiable mais parfois confus	<i>Saddûq ,Lahu awhâm</i>	صدوق - له أوهام - هم
-Bon en hadith	Saleh	صالح
-Flexible en hadith	<i>Layyen al-hadîth</i>	لين الحديث
-Pas très fort en mémoire	<i>Layssa bi l-Qawi</i>	ليس بالقوى
-Faible	<i>Dha'if</i>	ضعيف
-Abandonné, Menteur	<i>Mutrûk al-hadîth, Kadhâb</i>	ذاهب الحديث متوك الحديث كذاب

2-Le Sebr ou al-i 'tibâr partiel des « matn-s » pour établir le statut des rapporteurs d'un « isnâd »

Depuis le 4^e siècle, la règle d'or des spécialistes du Hadith est la suivante : l'authenticité d'un hadith doit reposer sur une chaîne de transmission impeccable selon les trois critères que nous avons expliqué précédemment. Ces 3 critères devraient en principe reposer sur des témoins de première main mais cette pratique n'intéresse qu'un faible pourcentage des biographies des transmetteurs.

Comme la science du Hadith n'est apparue qu'au 11^{ème} siècle de l'hégire, ses fondateurs se sont retrouvés devant la difficulté d'établir la biographie des hommes morts il y a plus de deux générations. Pour contourner cette difficulté, ils ont utilisé les hadiths de ces rapporteurs pour établir leurs statuts [fiabilité/manque de fiabilité], sachant que ces hommes sont mort depuis plus d'un siècle.

On se retrouve finalement dans une situation où la règle d'or est totalement inversée, dans la mesure où c'est le contenu des hadiths qui définit le statut de celui qui les a transmis et non l'inverse. Autrement dit la science du Hadith a été fondée tout d'abord sur l'étude des contenus « *matn* » et non pas sur les chaînes de transmission « *isnâd* » comme c'est généralement admis. Une fois que les registres des biographies des rapporteurs du premier siècle de l'hégire ont été achevés par cette méthode de « *SEBR partiel* », les fondateurs de cette science ont fermé les portes du SEBR par l'inversion de la règle. Désormais on prendra en premier lieu, le « *Isnâd* » comme critère d'authentification (la boucle est bouclée). Cette question du SEBR partiel est attestée par de grands spécialistes comme *al-Mua'alamâ* dans son livre intitulé « *al-Tankîl* ...»(p.256)³. Le cheikh Metwali Saleh Ibrahim, un spécialiste contemporain du Hadith confirme ce constat sur Le *SEBR* (analyse rétrospective des contenus des hadiths). Il réalisé une enquête sur les recueils sunnites jugés authentiques où il est parvenu à établir que 90-95% des chaînes de transmission renferment au moins un homme dont la biographie n'avait pas été établie par des témoins contemporains. Les 5-10% restantes représentent les chaînes de transmission réellement établies par des témoins contemporains, c'est les cas des Grands Suiveurs (كبار التابعين) qui avaient de nombreux élèves. Nous résumons son approche pour l'établissement des statuts des transmetteurs avec son aimable autorisation⁴, dans le schéma dans la page suivante, afin de simplifier cette question complexe qui échappe à beaucoup de spécialistes.

2- <https://ia801400.us.archive.org/2/items/FPtnkeel/tnkeel.pdf>

³ يقول ”المعلمي“ في التكيل ص256 {وأبن معين والنسائي وآخرون غيرها، يوثقون من كان من التابعين أو أتباعهم إذا وجدوا رواية أحدهم مستقية بأن يكون له فيها يروي متابع أو مشاحد، وإن لم يرو عنه إلا واحد ولم يلفهم عنه إلا حديث واحد..... وهذا كله يدل على أن جل اعتقادهم في التوثيق والجح إنما هو على سير حديث الروا...}

⁴ Le site de mon cheikh Metwali Saleh Ibrahim: <http://al7k.forumegypt.net/t65-topic>

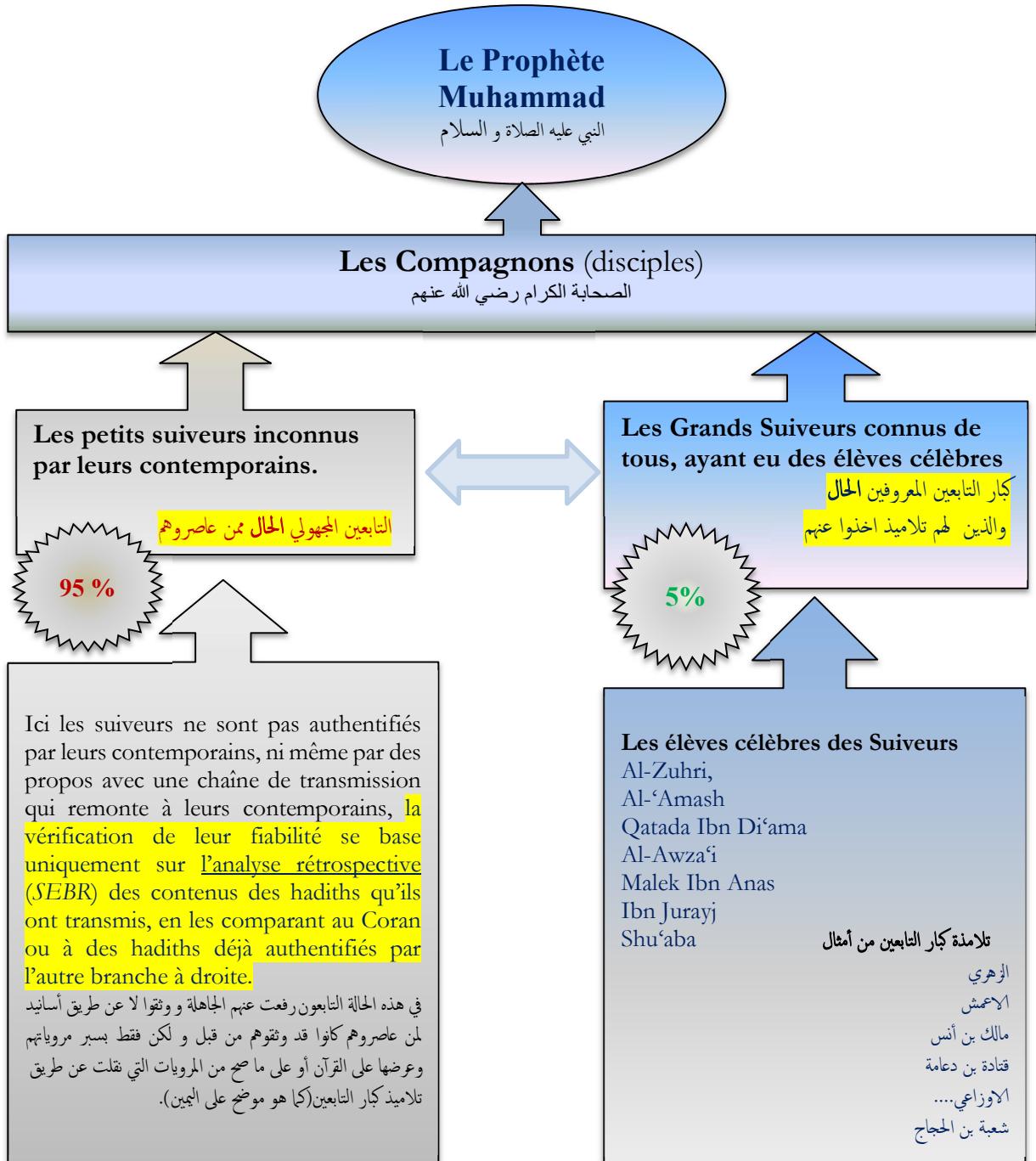


Schéma général de la transmission du Hadith

© Ahmed Amine

- Le schéma ci-dessus montre que les hadiths qui remontent à des célèbres « Suiveurs » des Compagnons ayant eu de nombreux élèves ne représente que 5 à 10 % des cas
- Autrement, l'immense majorité des hadiths recueillis, remontent à des hommes inconnus parmi les « Suiveurs » des Compagnons dont le statut ne repose pas sur des témoins contemporains mais établi par analyse comparative des contenus des hadiths qu'ils leurs sont attribués [90-95% des cas]. Autrement dit, si on prend 100 chaînes de garants, 95% renferment au moins un transmetteur dont le statut n'a été établi qu'un siècle plus tard par analyse des hadiths qu'il a transmis et non sur base de témoignages de ses contemporains.

3-Les générations de rapporteurs et critiques des hadiths sunnites

Période initiale [10-100AH/632-720EC] : Prophète ← Compagnons ← Suiveurs.

Période I [100-200 AH / 720-820 EC]

Première génération

-Les grands imâms émetteurs (sources): al-Zuhîrî, al-'Amash, Mâlik.

Deuxième génération

-Les grands savants fondateurs : Shu'ba, al-Thawrî, al-Awzâ'i, Ibn'Uyayna.

-Leurs élèves : Ibn Jurayj, Hammâd b. Salama, al-Layth b. Sa'd, Hammâd b. Zayd, Hushaym b. Bashir.

Troisième génération

-Les grands savants: Ibn al-Mubârak, Waki' b. al-Jarrâh, Yahya al-Qattân, 'Abd al-Rahmân b. Mahdî .

-Leurs élèves: al-Shâfi'i, Abu Mushir 'Abd al-A'la b. Mushir.

Période II [200-300 AH / 820-910 EC]

Quatrième génération

-Les grands savants: Ibn Ma'in, 'Ali b. al-Madînî, Ibn Hanbal.

-Leurs élèves: Ibn Numayr, Abu Khaythama, Ibn Abi Shayba, Ibn Rahâwayh, Abu Hafs al-Fallâs .

Cinquième génération

-Les grands savants: al-Bukhârî, Abu Zur'a al-Râzpi, Abu Hâtim al-Râzî.

-Leurs élèves: al-Juzajânî, Muslim b. al-Hajjâj, al-Nassâ'i.

Période III [300-400 AH / 910-1010 EC]

Sixième génération

-Les grands savants: Ibn Abi Hâtim al-Râzî, Ibn 'Adî.

-Leurs élèves: al-'Uqaylî, Ibn Hibbân.

Septième génération

-Critiques principales : Abu al-Fath al-Azdî, al-Dâraqutnî, al-Hâkim al-Naysabûrî.

V/ L'ISNÂD EST-IL UN GARANT D'AUTHENTICITÉ ?

Il convient de mentionner que l'*isnâd* des hadiths n'était pas toujours de mise. Ibn Sîrîn, l'un des fondateurs de la science du Hadith disait qu'on ne demandait pas la fiabilité des gens de l'*isnâd* avant la *Fitna* (conflit entre Ibn al-Zubayr et Abd al-Malik b.Marwân ou révolte d'al-Kûffa ?) mais depuis celle-ci, nous avons commencé à l'exiger pour distinguer les gens de la Sunna (pour les valider) de ceux de l'hérésie (ahl al-bid'a) afin de les délaisser⁵ [introduction de Sahîh Muslim].

{ لم يكونوا يسألون عن الإسناد فلما وقعت الفتنة قالوا: "سُئُوا لَنَا رَجُالُكُمْ فَيُبَطِّلُ إِلَى أَهْلِ الْبَدْعِ فَلَا يُبَطِّلُ حَدِيثُهُمْ }

1-Le hadith unique (*ahâd*) entre rejet et acceptation chez les Compagnons

Les arguments mis en avant par les Zâhirites et des néo-hanbalites (*salafistes*) en faveur de la validité du hadith unique comme source apportant la science certaine, sont basés sur des hadiths eux-mêmes unique⁶ où les Compagnons ont pris en compte le témoignage d'un seul compagnon. Nous pouvons citer deux exemples des éléments pris comme preuves chez le néo-hanbalites :

-Le premier est le changement de la *Qibla* de Jérusalem vers la Mecque, cela se serait produit en plein office suite à l'entrée dans la mosquée de Médine d'un compagnon qui leur apporte cette nouvelle recommandation.

-Le deuxième est l'envoi par le Prophète(s) du compagnon Mu'ad Ibn Jabal comme juge au Yémen. Le Prophète a recommandé à Mu'ad d'appliquer son jugement d'abord selon le coran et s'il ne trouve pas, il passe à la Sunna et s'il ne trouve pas qu'il utilise sa raison pour réfléchir à la meilleure manière de porter son jugement (*hûkm*). A noter que ce hadith a été discuté par rapport à son *isnâd*, son contenu ne renferme aucune invraisemblance et semble tout à fait plausible. Les Zâhirites et les Salafistes utilisent un le raisonnement par analogie (*al-qiyâs*) entre la transmission du vivant du Prophète avec la transmission via des chaînes de garants ce qui constitue une analogie incomplète et insuffisante pour appuyer la validité du hadith unique pour plusieurs raisons.

Premièrement : La communication entre Compagnons d'un propos du vivant du Prophète(s) ne peut être en aucun cas comparée avec le mode de transmission via une chaîne de garants contenant des individus morts et enterrés et dont la fiabilité dépend des paramètres que nous avons vu. A cet égard, peut-on vraiment comparer le fait d'entendre et voir un compagnon m'informer d'un message provenant du Prophète alors qu'il y le moyen de vérifier l'information à la source même dans quelques jours ou via d'autres Compagnons et une information écrite dans un recueil 150 ans après les faits, et transmise par plusieurs intermédiaires qui sont tous morts et impossible de vérifier leur fiabilité et leur mémorisation ? Autrement dit : peut-on comparer un hadith ayant un seul intermédiaire entre la bouche du noble Prophète paix sur lui et notre oreille avec un hadith ayant 4, 5 ou 7 intermédiaires sur plusieurs générations ?

⁵ Voir à ce propos l'excellent article de Pavel Pavlovitch sur l'origine de l'*isnâd* : *The Origin of the Isnâd and al-Mukhtâr b. Abî 'Ubayd's Revolt in Kûfa (66-7/685-7)*

⁶ Il s'agit ici d'une argumentation circulaire, mais les Zâhirites invoquent que l'ensemble des hadiths unique à ce sujet sont transmis de différentes voies indépendantes ce qui leur donne une valeur argumentative.

Deuxièmement :

Le cas de Mu'âd b.Jabal ne peut être extrapolé à la transmission du hadith en général, ce compagnon a été envoyé au Yémen pour occuper la fonction de Wali et Juge et non pas comme simple transmetteur sachant qu'il ne pourra faire cette fonction seul. Même si le *matn* du hadith ne le précise pas, il est évident que Mu'âd a été envoyé comme juge à la tête des musulmans, des Compagnons l'ont devancé auparavant et d'autres l'ont suivi par la suite comme le précise les livres d'histoire.

Troisièmement :

Comme il existe des hadiths où le témoignage d'un seul compagnon était suffisant pour changer une pratique religieuse, il existe d'autres hadiths où des Compagnons rejettent explicitement les témoignages d'autres Compagnons, n'ont pas par doute dans leur probité mais par manque de confiance en leur capacité à mémoriser et voici quelques exemples :

– 'Umar Ibn al-Khattâb a rejeté le hadith de Fâtima bent Qayys al-Khat'hâmyyah au sujet des droits de la femme divorcée.

Il a été rapporté de 'Umar : « Nous n'allons pas laisser le jugement d'après le Livre d'Allah et la Sunna (connues de tous)⁷ pour l'avis d'une femme dont on ne sait pas si elle a bien retenue ce dont dit qu'elle a entendu du Messager du Dieu »⁸.

– 'Aïcha a rejeté plusieurs hadiths d'Abû Hurayra comme celui où il rapporte que trois créatures interrompent la prière : « l'âne, le chien noir et les femmes »⁹. La mère des croyants a répliqué à Abû Hurayra sur ton rude : « tu n'as rien trouvé de mieux que de nous faire rassembler aux chiens !? ». Elle a apporté un autre hadith qui contredit le propos d'Abû Hurayra en disant qu'elle mettait ses pieds devant le Prophète quand il faisait sa prière sans jamais la reprendre¹⁰.

– Aïcha a également rejeté le hadith de 'Umar qui stipule que le fait de pleurer un mort cela entraîne son châtiment dans la tombe. Elle a corrigé le propos rapporté par 'Umar en disant que le Messager de Dieu, disait que cela concerne le mécréant, son châtiment augmente par les pleures de sa famille.¹¹

⁷ Le critique al-Darraqûtni affirme comme c'est rapporté dans le commentaire de Sahîh Muslim par al-Nawawi que le mot Sunna est interpolé. Donc à l'origine 'Umar se référait uniquement au Coran, ci-dessous le texte en arabe :

[قال الدارقطني كما في شرح مسلم للنووي ج 10 ص 95 : قوله : وسنة نبينا زيادة غير محفوظة لم يذكرها جماعة من الثقات. يعني أن الثابت قوله: لن تترك كتاب ربنا لقول إمرأة لا ندري لعلها حفظت أو نسيت وهو بهذه الزيادة - وسنة نبينا - في صحيح مسلم .]

⁸ Sahîh Muslim, n° 1448, URL : <https://dorar.net/hadith/sharh/111549>

⁹ Sahîh Muslim n° 511, URL : <https://dorar.net/h/86e7bf652ee2551f4b8fb28c4388781a>

¹⁰ Sahîh al-Bukhârî n° 508, 511, 514 et Muslim n° 512, URL: <https://dorar.net/hadith/sharh/11982>

¹¹ Sahîh al-Bukhârî n° 1286, URL : <https://dorar.net/h/deo696c9bdd4019boddeb4d583b36193>

2-Des grands traditionnistes déclarent que l'ISNÂD seul ne suffit pas

Nous avons vu précédemment que les experts en hadith ont établi cinq conditions pour vérifier l'authenticité, deux de ces conditions sont consacrées à l'analyse critique du *matn* à la recherche de défauts, d'irrégularités comme l'anachronisme ou la contradiction avec d'autres hadiths rapportant le même récit. Ceci implique de facto que l'*isnâd* à lui seul ne suffit pas —en théorie— à déclarer que le hadith étudié soit authentique. En pratique, compte tenu de la difficulté d'apprécier le *matn*, son analyse critique n'est pas systématiquement réalisée comme c'est le cas pour l'*isnâd* qui est devenu la base de l'évaluation.

Pour appuyer notre propos nous pouvons invoquer un argument d'autorité qui n'est autre que l'imâm, Ibn Hajjar al-'Asqalânî qui a le plus haut degré en science du Hadith « prince des croyants / أمير المؤمنين في الحديث », qui résume en une seule citation, l'enjeu du propos¹².

Une règle très importante et précieuse à transmettre est qu'il est établi chez eux [les savants du Hadith] : **il n'y a pas de corrélation entre l'*isnâd* et le *matn***, un *isnâd* peut être sans défauts (*sahîh*) au vue de sa continuité, la probité et la bonne mémoire de ses rapporteurs mais ceci n'empêche pas que le *matn* soit défectueux par une irrégularité ou un défaut caché

فائدة حممة عزيزة النقل، كثيرة الجلوى والنفع، وهي من المقرر عندهم أنه لا تلازم بين الإسناد والمعنى، إذ قد يصح السند أو يحسن لاجتاع شروطه من الاتصال والعدالة والضبط دون المتن لشذوذ أو علة

Nous avons également le grand savant Ibn al-Jawzî qui a réalisé un recueil spécifique sur les hadiths inventés dont bon nombre ont un *isnâd* apparemment correct¹³.

Il se peut que l'*isnâd* soit impeccable avec des rapporteurs fiables alors que le hadith (le contenu) soit inventé ou inversé ou remanié et ceci est difficile à mettre en évidence si ce n'est pas les experts.

قد يكون الإسناد كلّه ثقات، ويكون الحديث موضوعاً أو مقولياً، أو قد جرى فيه تدليس، وهذا أصعب الأحوال ولا يعرف ذلك إلا الثقاد

¹² Ibn Hajjar selon al-San'ani dans Tawdih al-Afkâr li-Ma'âni Tanqîh al-Anthâr (الصعاني في توضيح الأفكار لمعاني تنقح الأنطارات 177/1)

¹³ Ibn al-Jawzi, Kitâb al-Mawdhou'at

3-Les anomalies du « matn » [عل المتن], l'exemple du hadith copié du Tétramorphe

1-C'est quoi un Tétramorphe ?¹⁴

Le Tétramorphe représente les quatre animaux ailés tirant le char de la vision d'Ezéchiel (Ez 1; 1-14). D'abord décrit dans le Livre d'Ézéchiel puis repris avec saint Jean dans l'Apocalypse (Apoc 4 : 7-8). Plus tard, les Pères de l'Église y ont vu l'emblème des quatre Évangélistes : le lion pour Marc, le taureau pour Luc, l'Homme pour Matthieu et l'aigle pour Jean. Ils accompagnent souvent les représentations du Christ en majesté.



Fig.1 : un exemple de Tétramorphe, porte de l'Eglise Saint-Trophime à Arles en France¹⁵

2-Pourquoi parler du Tétramorphe ?

C'est pour une raison très simple, c'est un exemple flagrant d'emprunt volontaire des hadiths musulmans à partir de récits issus de la communauté judéo-chrétienne. Le Tétramorphe ici symbolise les 4 évangélistes. Cette fois-ci on va se pencher sur un cas d'emprunt direct de récits purement chrétiens voire de représentation figurant sur les portes d'Eglise (cf. Fig.1). Il s'agit du Hadith se trouvant dans le livre « al-Tawhid » de l'imam ibn Khuzaymah, ainsi que dans l'ouvrage « al-Sunnah » de 'Abdallâh ibn Ahmed ibn Hanbal, mais aussi dans le livre « al-Shari'ah » d'al-Ajurri. Ces Hadiths nous disent que Ibn 'Abbas aurait dit « *que le Prophète a vu Dieu, et qu'il était sur son trône en or porté par quatre anges avec des faciès différents : l'un avec une tête d'homme, l'autre avec une tête d'aigle, l'autre une tête de buffle et l'autre une tête de Lion* ».

Première variante

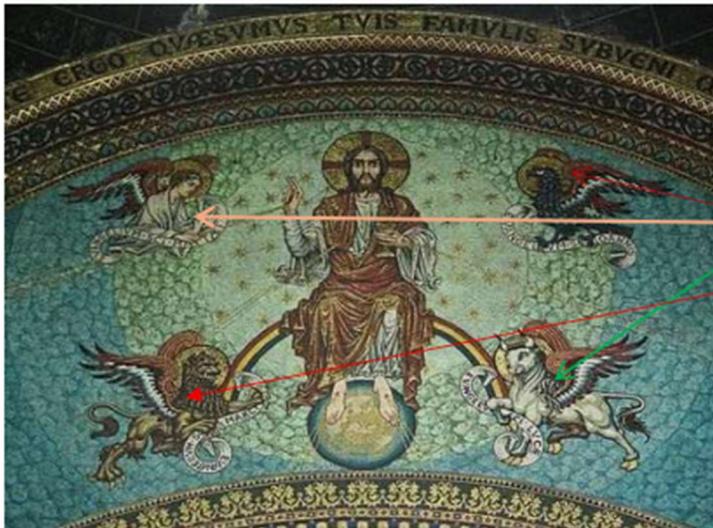
Traduction rapprochée	Texte en arabe
<p>Abou Moussa al Ansari Ishaq ibn Moussa nous a rapporté d'après Younes Ibn Bakr selon Ibn Ishaq disant qu'il entendu Abderrahmane Ibn al-Harith Ibn Ayâch d'après Abdellah Ibn Abi Salama disant qu'Abdellah Ibn Umar a eu une correspondance avec Abdellah Ibn Abbas pour lui poser la question si le Prophète avait vu Dieu et comment ? Et qu'il aurait répondu de la sorte : « <i>Oui il(Muhammad) a vu Dieu, il était sur son trône d'or porté par 4 anges avec un faciès différent : l'un avec une tête d'homme, l'autre avec une tête d'aigle, l'autre une tête de buffle et l'autre une tête de Lion</i> ». </p>	<p>حدثني أبو موسى الإنصاري إسحاق بن موسى املأه على من كتابه حدثنا يونس بن بكير عن ابن إسحاق قال خذتني عبد الرحمن بن الحارث بن عبد الله بن عياش عن عبد الله بن أبي سلمة قال بعث عبد الله بن عمر إلى عبد الله بن عباس رضي الله عنهما يسألة هل رأى محمد صلى الله عليه وسلم ربه فبعث فرد رشولة إليه وقال : كييف رأة ؟ فقال : رأة على كثيرون من ذهب تحمله أربعة من الملائكة : ملك في صورة رجلي ، وملك في صورة أسد ، وملك في صورة ثور ، وملك في صورة نمر في روضة حضراء دونه فراش من ذهب إليه أن نعم قد رأه فرد</p>
<p>Source : Le livre d'al-Sunnah , Abdallâh Ibn Ahmad Ibn Hanbal, hadith n°217</p>	<p>المصدر كتاب السنة لأحمد بن عبد الله ابن حببل Hadith رقم 217</p>

¹⁴ URL: <https://fr.wikipedia.org/wiki/T%C3%A9tramorphe>

¹⁵ URL : https://fr.wikipedia.org/wiki/Cath%C3%A9drale_Saint-Trophime_d%27Arles

Deuxième variante

Traduction rapprochée	Texte en arabe
<p>Muhammad Ibn Issa nous a rapporté qu'Ibn al-Fadhl a dit qu'il entendu Muhammad Ibn Ishaq disant qu'il entendu Abderrahmane Ibn al-Harîth Ibn Ayâch Ibn Rabi'a d'après Abdellâh Ibn Abî Salama disant qu'Abdellâh Ibn Umar a eu une correspondance avec Abdellah Ibn Abbas pour lui poser la question si le prophète avait vu Dieu et comment ? et qu'il aurait répondu de la sorte: « <i>Oui il(Muhammad) a vu Dieu dans un jardin [rond] vert, il était sur son trône d'or porté par quatre anges avec des facies différents : l'un avec une tête d'homme, l'autre avec une tête d'aigle, l'autre une tête de buffle et l'autre une tête de Lion</i> ».</p>	<p>حَدَّثَنَا مُحَمَّدُ بْنُ عِيسَى ، قَالَ : ثَنَا سَلَمَةُ بْنُ الْفَضْلِ ، قَالَ : حَدَّثَنِي مُحَمَّدُ بْنُ إِسْحَاقَ ، عَنْ عَبْدِ الرَّحْمَنِ بْنِ الْحَارِثِ بْنِ أَبِي سَلَمَةَ ، أَنَّ عَبْدَ اللَّهِ بْنَ عَيَّاشَ بْنَ أَبِي رَبِيعَةَ ، عَنْ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ أَبِي سَلَمَةَ ، أَنَّ عَبْدَ اللَّهِ بْنَ عُمَرَ بْنَ الْحَطَابَ ، بَعْثَ إِلَيْهِ عَبْدُ اللَّهِ بْنِ الْعَبَاسِ ، يَسْأَلُهُ " هَلْ رَأَى مُحَمَّدٌ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ رَبَّهُ ؟ فَأَنْسَلَ إِلَيْهِ عَبْدُ اللَّهِ بْنِ الْعَبَاسِ أَنْ تَعْمَلْ ، فَرَدَ عَلَيْهِ عَبْدُ اللَّهِ بْنُ عُمَرَ رَسُولُهُ ، أَنْ كَيْفَ رَأَهُ ؟ فَأَنْسَلَ إِلَيْهِ أَنَّهُ : رَأَهُ فِي رُؤْسَةِ حَضْرَاءَ ، دُوَّهُ فِرَاشٍ مِنْ ذَهَبٍ ، عَلَى كَرْبِيِّ مِنْ ذَهَبٍ ، تَحْمِلَهُ أُرْبَعَةٌ مِنَ الْمَلَائِكَةِ ، مَلَكٌ فِي صُورَةِ رَجُلٍ ، وَمَلَكٌ فِي صُورَةِ ثُورٍ ، وَمَلَكٌ فِي صُورَةِ نَسْرٍ ، وَمَلَكٌ فِي صُورَةِ لَئِنْسٍ "</p>
<p>Source : Le livre al-Tawhîd, Ibn Khuzaymah, hadith n° 261</p>	<p>المصدر كتاب التوحيد لإبن خزيمة حديث رقم 261</p>



* رواه ابن خزيمة بالإسناد إلى عبدالله بن عباس
حدّثني أبو موسى الانصاري إسحاق بن موسى املاء على من
كتابه حدثنا يونس بن بكر عن ابن إسحاق قال خلفي عبد
الرحمن بن الحارث بن عبد الله بن عياش عن عبد الله بن أبي
سلمة قال بعث عبد الله بن عمر إلى عبد الله بن عباس رضي
الله عنهما يسأله هل رأى محمد {صلى الله عليه وسلم} ربه فبعث
فرد رسوله إليه وقال : كيف رأه ؟ فقال : رأه على كربلي
من ذهب تحمله أربعة من الملائكة : ملك في صورة
رجل . وملك في صورة أسد . وملك في صورة ثور .
وملك في صورة نسر في رؤسها حضراء دونه فراش من
ذهب إليه أن نعم قد رأه فرد
** رواه ابن خزيمة بالإسناد الى هشام بن عروة:
حدثنا بحر بن نصر بن سايب الخلولي [ثقة] ، قال : ثنا أسد ابن
موسى [صدق] قال : ثنا حماد بن سلمة [ثقة] عن هشام بن
عروة [ثقة] ، قال : حلة العرش أخذهم على صورة انسان ،
والثاني على صورة ثور ، والثالث على صورة نسر والرابع على
صورة أسد .
فالحادي ث صحيح السندي والله أعلم .

L'exemple du hadith rapporté par Ibn Khuzaymah :

Muhammad b. 'Isâ nous a rapporté qu'Ibn al-Fadhl a dit qu'il entendu Muhammâd b. Ishâq disant qu'il a entendu 'Abd al-Râhmân b. al-Hârith Ibn 'Ayâsh b. Râbi'a d'après 'Abdullâh b. Abî Salâma disant que 'Abdullâh b. 'Umar a eu une correspondance avec 'Abdullâh b. Abbâs pour lui poser la question si le Prophète{S} avait vu Dieu et comment ? et qu'il aurait répondu de la sorte: « *Oui, il(Muhammad) a vu Dieu dans un jardin vert, sur une assise et un trône en or porté par quatre anges: un ange à l'image d'un homme, le second à l'image d'un aigle, la troisième ayant une tête d'un buffle et le quatrième sous la forme d'un Lion* ».

Source: Livre d'al-Tawhîd, Ibn Khuzaymah, hadith n° 261.

Les autres versions du hadith sont rapportées par al-Bayhaqi, al-Ajurri et par 'Abderrazaq al-San'ani. Le contenu du Hadith est quasiment le même à quelques détails près (qui ont également leurs importances). Le lecteur arabophone, intéressé par ce sujet, peut vérifier les liens en note de bas de page. Nous passons à présent, dans la page suivante à l'analyse des chaînes de transmission selon la science du hadith classique¹⁶.

La première chaîne est composée des rapporteurs suivants

- **Abou Moussa al Ansari Ishâq ibn Mûssa** : considéré comme « Imam, Hafidh/Mémorisateur et fiable » par al Dhahabi dans son siyar 'Alam al-Nubala¹⁷.
- **Younes ibn Bakîr** : considéré par Al Dhahabi comme « Imam, Hafidh/ayant bonne mémoire, véridique ».
-
- **Muhammad ibn Ishâq** : c'est le célèbre biographe et Hafidh/ ayant bonne mémoire. Il est considéré comme Hassan par Ibn Hajar dans Fath al-Bari 11/163. En effet, il ne considère pas ce qu'il rapporte seul comme ayant le degré du hadith authentique, mais il le considère comme Hassan/Bon s'il déclare clairement qu'il entendu lui-même le hadith, s'il est appuyé par d'autres témoignages¹⁸.
- **'Abderrahmane ibn al Harîth** considéré comme véridique mais faisant des erreurs¹⁹.
- **'Abdallâh ibn abi Salamat** : considéré comme fiable par Ibn Hajar²⁰.

La deuxième chaîne renferme les maillons suivants

- **Muhammad ibn 'Issa**: accepté par Ibn Hajar²¹.
- **Salamah Ibn al-Fadhl**: ayant le statut de véridique mais fait beaucoup d'erreurs²².
- **Muhammad ibn Ishaq**: le célèbre biographe et Hafidh (déjà vu ci-haut).
- **Abderrahmane ibn al Harith** : considéré comme véridique faisant des erreurs (cf. supra).
- **Abdallâh ibn abi Salamat**: considéré comme fiable par ibn Hajar (cf. supra).
- **L'imam Ibn Khâzaymah** qui a rapporté le Hadith dans son livre al-Tawhid comme authentique dans l'introduction de son livre²³.

¹⁶ Je remercie mon ami *Hedi al-Jazairi* de m'avoir aidé dans la tâche de vérification, des statuts des rapporteurs des chaînes de transmission.

¹⁷ http://library.islamweb.net/newlibrary/display_book.php?ID=2128&bk_no=6o&flag=1

¹⁸ ما ينفرد به و إن لم يبلغ الصحيح فهو في درجة الحسن إذا صر بالتحديث

¹⁹ <http://library.islamweb.net/hadith/RawyDetails.php?RawyID=4303>

²⁰ http://library.islamweb.net/hadith/display_hbook.php?bk_no=344&pid=178479&hid=261

²¹ https://library.islamweb.net/hadith/display_hbook.php?bk_no=344&hid=261&pid=178469

²² <http://library.islamweb.net/hadith/RawyDetails.php?RawyID=3494>

²³ [أشار في المقدمة أنه صحيح وثبت بالإسناد الثابت الصحيح]

Conclusion :

Le hadith est au minimum « *hassan/bon* », pour ne pas dire « *sahîh/sain/authentique* », selon la science du hadith classique. Peut-on conclure que le Prophète (paix sur lui) a vraiment prononcé ces paroles sachant que son contenu est de toute évidence calqué sur l'Apocalypse (4:5-8) ?

« *Du trône sortent des éclairs, des voix et des tonnerres. Devant le trône brûlent sept lampes ardentes, qui sont les sept esprits de Dieu. Il y a encore devant le trône comme une mer de verre, semblable à du cristal. Au milieu du trône et autour du trône, il y a quatre êtres vivants remplis d'yeux devant et derrière. Le premier être vivant est semblable à un lion, le second être vivant est semblable à un veau, le troisième être vivant à la face d'un homme, et le quatrième être vivant est semblable à un aigle qui vole. Quant à la figure de leurs faces, ils avaient tous une face d'homme, tous quatre une face de lion à droite, tous quatre une face de bœuf à gauche, et tous quatre une face d'aigle*. Apo 4 :5-8

Nous avons également Ezéchiel (1:1-14)

« *Quant à la figure de leurs faces, ils avaient tous une face d'homme, tous quatre une face de lion à droite, tous quatre une face de bœuf à gauche, et tous quatre une face d'aigle* ».

Nous pensons que l'emprunt n'est pas seulement textuel, car il est question de couleurs (la couleur verte et dorée) ; par exemple, le Jardin rond vert [رَوْضَةُ حَسَنَةٍ] et le Trône en Or, que l'on ne trouve pas dans les écrits bibliques, mais nous le constatons sur les fresques des Églises.

IV-La science du Hadith était-elle suffisante pour se prémunir de la forgerie ?

La réponse est malheureusement non, comme nous venons de le constater avec l'exemple du hadith copié du la figure du tétramorphe.

Les adeptes de l'art de la justification (التعليل), vont sans doute essayer d'utiliser une pirouette du genre que c'est un mauvais exemple, car le hadith est déjà qualifié de faible par les savants et donc il n'y a pas de problème. Nous précisons que d'autres savants le déclarent authentique et au minimum « Hassan/Bon » surtout qu'il est appuyé par d'autres hadiths du même genre évoquant le Trône Divin et il n'a pas été déclaré comme « Mawdou'/forgé». S'il avait été déclaré inventé, nous aurions salué l'efficacité de la science du Hadith classique pour détecter les hadiths inventés. Les références des hadiths du Trône et de la vision son dans la partie annexe.

Notre objectif n'est pas de rentrer dans les méandres des chaînes de transmission sachant que la quasi-majorité des statuts des rapporteurs était basée au départ sur le contenu de leurs narrations. Or le contenu de ce hadith ne laisse aucun doute qu'il s'agit d'un plagiat caractérisé de la figure de Jésus sur son trône avec les 4 anges qui symbolisent les 4 évangélistes. Par ailleurs, les exemples d'emprunts aux écrits juifs sont encore plus nombreux et nous leur consacrerons une étude à part²⁴.

La science du hadith traditionnelle n'a pas pu nettoyer la tradition, des erreurs involontaires inhérentes aux lois de la transmission orale. Mais il existe, un phénomène bien réel de forgerie pour

URI : <https://dorar.net/h/e296d7b34fadd172b28cacd3c585657a>

²⁴ Voir par exemple notre article « les hadiths en noir et blanc» : <https://lechemindroit.webs.com/Les%20Hadiths%20atribues%20au%20prophete.pdf>

de multiples raisons : sectaires, infiltration de la communauté par de faux convertis, fabrication de hadiths pour des raisons tribales, politiques ou même par excès de zèle et de piété.

Nos propositions à la lumière des connaissances accumulées dans ce domaine:

- ✓ Réactiver la méthodologie adoptée par les Compagnons qui ont suivi l'exemple du Prophète paix sur lui comme dans le hadith des deux mains « *the al-Yadayn* » (حدث نبی الیین) à savoir exiger au moins un deuxième témoin, et ce dans chaque couche de transmission, pour valider et authentifier toute parole attribuée au Prophète paix et bénédiction sur lui.
- ✓ Chercher le contexte exact du hadith : lieu géographique, moment précis dans la chronologie des évènements de la prédication (الامامة) à qui s'adressait la parole, les gens présents...etc.
- ✓ Confronter le « *matn* » du hadith au verdict des versets explicites du Coran (حکم التنزيل).
- ✓ Confronter le « *matn* » du hadith à la Sunna pratique, puis les hadiths notoires .
- ✓ Utiliser les règles de l'École Hanafite qui ont été délaissées, pourtant plus logiques (عموم البالوى).
- ✓ Vérifier si le hadith a été bien appliqué par les Compagnons, par exemple, l'interdiction de porter l'Or et la soie par les hommes, rapportée entre autres par al-Barâ' b. 'Âzeb (ابراء بن عازب) alors qu'il est établi dans sa biographie que lui-même portait une bague en or comme d'autres Compagnons (au moins cinq sont attestés). Alors que les recueils tardifs font état de hadiths « *sahîhs* » interdisant aux hommes le port de bague en or ...etc.

Il est temps pour les spécialistes de cette discipline de renouveler leur approche, il ne s'agit pas de tout renier en bloc comme font les hypercritique mais d'adopter une approche rationnelle, qui s'enracine dans la continuité de l'entreprise initiée par les Compagnons et par les savants de la période formative.

L'analyse croisée des *matn*-s et des *isnâd*-s proposée par Harald Motzki²⁵ et al pourrait dans certains cas remonter assez loin dans le temps pour dater certaines traditions et situer « le lien commun » (*madâr al-Isnâd*), définir les sources de remaniements et expliquer les différentes variantes d'un hadith.

L'une des méthodes qui ont fait preuve d'une rigueur qui s'apparente à la méthode historico-critique académique. On peut dire que d'une certaine manière, les musulmans étaient les pionniers de cette approche, est celle qui avait été suivie par l'École Hanafite, qui se base sur le croisement des témoignages historiques selon des règles systématiques pour vérifier la cohérence interne du *matn* et surtout sa conformité avec le texte fondateur de l'islam et les évènements historiques avérés.

²⁵ Analysis study of Harald Motzki's method of isnâd cum matn analysis, URL:
<http://eprints.walisongo.ac.id/1584/>

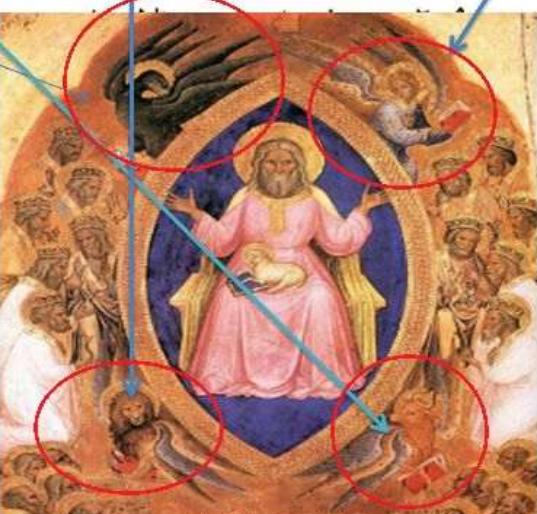
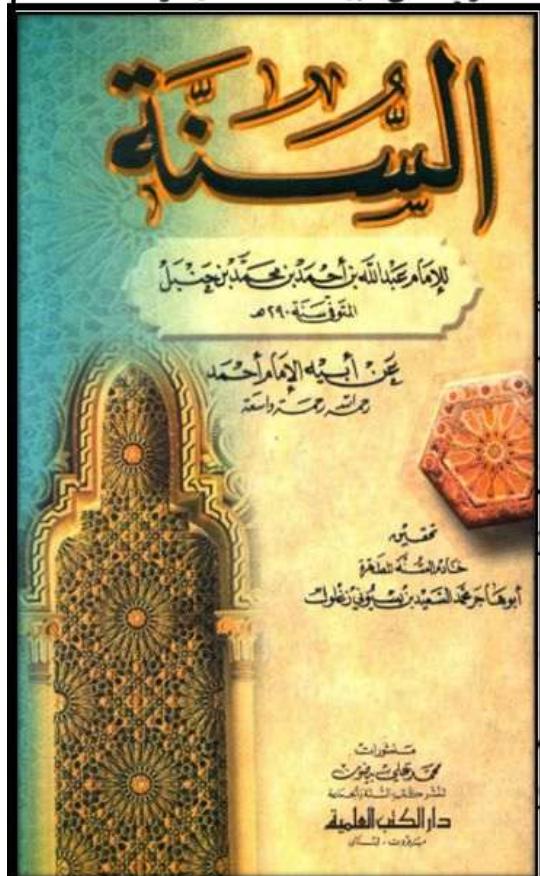
ANNEXE

Sources en arabe

٢٠٨ - حدثنا يونس بن بكر عن ابن اسحاق قال فحدثني عبد الرحمن بن الحرش بن عبد الله بن عياش عن عبد الله بن أبي سلمة قال بعث عبد الله بن عمر إلى عبد الله بن العباس يسأله هل رأى محمد ربه فبعث إليه أن نعم قد رأه، فرد رسوله إليه وكيف رأه؟ فقال رأه على كرسى من ذهب يحمله أربعة: ملك في صورة رجل، وملك في صورة اسد، وملك في صورة ثور، وملك في صورة نسر، في روضة خضراء دونه فراش من ذهب.

ثنا يونس بن بكر عن ابن اسحاق قال با هريرة هل رأى محمد ربه فقال: نعم

ثنا أبو عبد الصمد العمي حدثنا أبو الأشعري عن أبيه قال قال رسول الله



٤١٢ - حدثنا عبد الأعلى بن حماد الترسى عن أبيه عن أبي نصرة عن ابن عباس قال: الناس أتكم الساعة فيسمعواها الأحياء والأموات فينادي مناد ﴿لَمَنِ الْمَلِكُ الْيَوْمُ لَهُ الْوَاحِدُ﴾

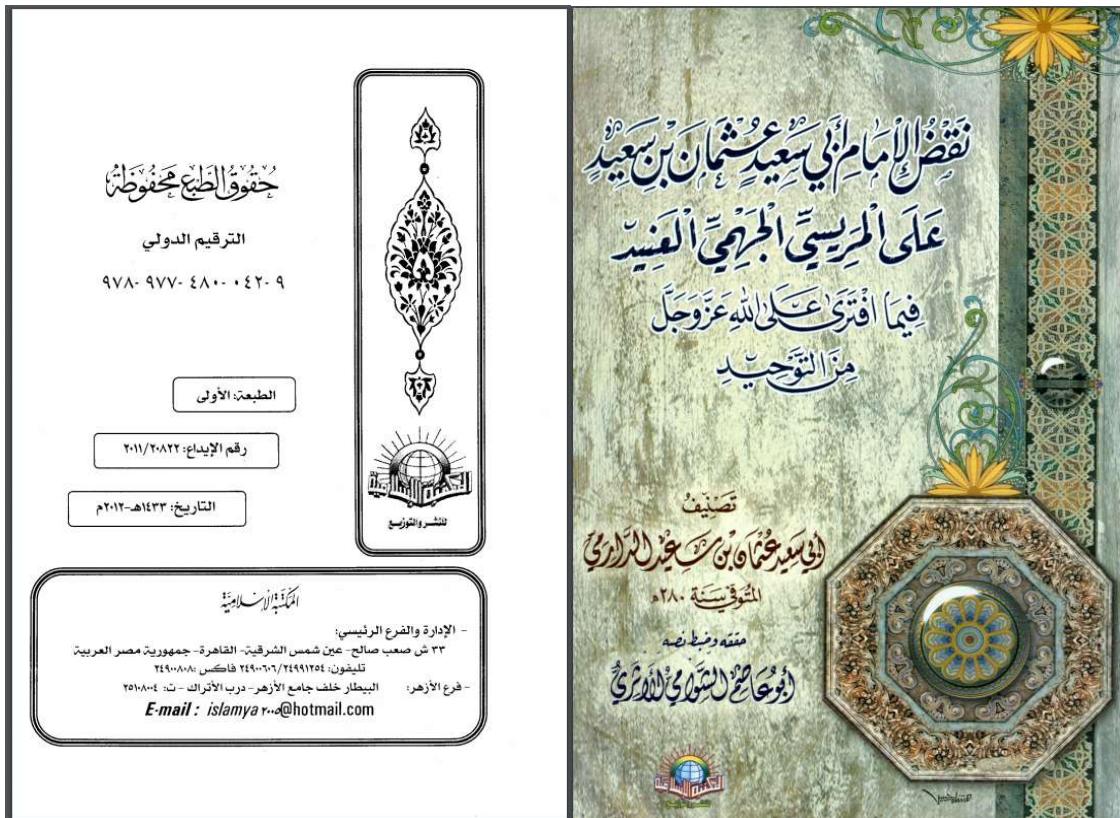
٤١٣ - حدثني أبو موسى الانصاري اسحاق بن عبد الله بن منصور سألت الحسن ع

٤١١ - «جتنان من ذهب آتيتها وما فيها». البخاري ٦ ١٨١/٦ و ١٨٢/٩، ١٦٢/٩.

مسلم الایمان ٢٩٦ - شرح السنة ١٥/١٥

٤١٢ - الآية ﴿لَمَنِ الْمَلِكُ الْيَوْمُ لَهُ الْوَاحِدُ﴾

٤١٣ - الآية ﴿وَلَقَدْ رَأَهُ نَزْلَةً أُخْرَى﴾ رقم



عن الإمام أبي سعيد

(١٠٩) حدثنا موسى بن إسحاق، ثنا حماد، عن علي بن زيد، عن يُوشَّنَ بن مهران، عن ابن عباس قال: «يَخْلُلُ الْعَرْشُ قُرُونٌ لَمَّا كَوُبَ كَعْوَبُ الْفَتَا، مَا يَبْلُغُ أَخْصَاصُ أَخْدُهُمْ إِلَى كَعْوَبِ مَسِيرَةً خَسِيَّةً عَامٍ، وَمَنْ كَعْوَبَ إِلَى رُكْبَيْهِ مَسِيرَةً خَسِيَّةً عَامٍ، وَمَنْ رُكْبَيْهِ إِلَى أَرْكَبِهِ مَسِيرَةً خَسِيَّةً عَامٍ، وَمَنْ أَرْكَبَ إِلَى تَرْقُوَيْهِ مَسِيرَةً خَسِيَّةً عَامٍ، وَمَنْ تَرْقُوَيْهِ إِلَى مَوْضِعِ الْفُرْطَخِ خَسِيَّةً عَامًّا».

(١١٠) حدثنا موسى بن إسحاق، ثنا حماد، عن هشام بن عمرو، عن عروة قال: «كَلَّهُ الْعَرْشُ؛ مِنْهُمْ مَنْ صُورَتُهُ عَلَى صُورَةِ الإِنْسَانِ وَمِنْهُمْ مَنْ صُورَتُهُ عَلَى صُورَةِ النَّسَرِ، وَمِنْهُمْ مَنْ صُورَتُهُ عَلَى صُورَةِ الثُّورِ، وَمِنْهُمْ مَنْ صُورَتُهُ عَلَى صُورَةِ الْأَسَدِ».

= في الكبير (٤)، وعنه أبو نعيم في الحلية (١٣٧/١)، وأبو الشيخ في العظمة (٤٧٧/٢)، وغيرهم، من طريق حادى بن سلمة، به، وفي الزبير أبو عبد السلام ذكره البخاري في التاريخ الكبير، وقال روى عنه حادى بن سلمة مراسيل، وكذا ابن أبي حاتم في الجرج والتتعديل ولم يذكر فيه شيئاً، وقال الدارقطنى كذا في الصعفاء لابن الجوزي: يروى عنه حادى بن سلمة يحدث عن أبيوب بن عبد الله بن مكرز عن ابن معصور بالملكرات.

(١) ضعيف، أخرجه الحاكم في المستدرك (٥٦٩/٤) مطرولاً، والطبراني في التفسير (٢٦١/١٩)، وأبي حاتم في الفتن (٢٢٨٢/٨)، والصفاق في الرد على الجهمية (٧٣)، جيئاً من طريق علي بن زيد بن جذعان، وقد ضعفه أحمد وأبي معن والنسائي، وقال أبو زرعة: ليس بقوي، وقال ابن خزيمة: لا أخرج به سوء حفظه، ويشبه يوسف بن مهران: ليه المحافظ. وقال الحاكم عقبه: «رواوه هذا الحديث عن آخرهم مجعج بهم غير علي بن زيد بن جذعان القرشي وهو وإن كان موقعاً على ابن عباس فإنه عجيب بعمره».

(٢) إسناده صحيح، أخرجه ابن خزيمة في التوجيه (٢٠٢/١)، من قول هشام، ولها شاهد من حدث ابن عباس بإسناد رجاله ثقات، خالد بن إسحاق، وحدثه حسن، أخرجه ابن خزيمة في التوجيه (١١)، وأخرجه ابن أبي شيبة في المصنف (٢٦٤١٥)، وعنه =

- على المسمى الجهمي أثبت
- (١١١) حدثنا عمرو بن محمد الثاقد، ثنا إسحاق بن متصور السُّلُولِ [٣٣]، و[أتنا إسرائيل] عن معاوية بن إسحاق، عن سعيد بن أبي سعيد المتفiri، عن أبي هريرة قال: قال رسول الله ﷺ: «إِنَّ اللَّهَ أَكْدَ أُونَّ لِي أَنْ أَحْدَثَ عَنْ مَلِكٍ قَدْ مَرَّتْ بِرَجْلَهُ الْأَرْضُ السَّابِعَةَ، وَالْعَرْشُ عَلَى مَنْكِهِ وَهُوَ يَقُولُ: سُخَاتِكَ أَنْتَ أَنْتَ، أَوْ كَيْنُتْ تَكُونُ».
- (١١٢) حدثنا إسحاق بن عبد الله الرقي أبي الحسن السكري، ثنا شريك، عن سباتك بن حبيب، عن عبد الله بن عميرة، عن الأخفش بن قيس، عن العباس بن عبد المطلب في قوله تعالى: «وَجَعَلَ عَنْ رَبِّكَ فَوْهَمَ يَوْمَ الْحِسَابِ» [١٧]. قال: «كَيْنَةُ أَمْلَاكِ عَلَى صُورَةِ الْأَوْعَالِ».
- (١١٣) حدثنا الحكيم بن موسى البغدادي، ثنا المقلن بن زبياد، عن الأوزاعي، عن حسان بن عطية قال: «كَلَّهُ الْعَرْشُ كَيْنَةُ أَفْتَاهُمْ فِي الْأَرْضِ وَرُؤُسُهُمْ قَدْ جَاؤَرَتِ السَّيَاءَ، وَقُرُونُهُمْ يَمْلِ طُوفُمْ عَلَيْهَا الْعَرْشُ».

- = عبد الله بن أحد في السنة (١٦٨)، وأبي عاصم في السنة (٥٧٩)
- (١) ما بين المتفقين ليس في الأصل، وبغلب على ظني أنه سقط من الناسخ ليس الاستاذ مكاناً، وقد أثبته عفت بن دين أن يشير إلى شيء، وهو مثبت في جميع ما در التخريج، بل إن الحديث حدثه كأشاع الدارقطني في العمل.
- (٢) حسن، أخرجه أبو يعل (٦٦١٩)، عن عمرو النافق، والطبراني في الأوسط (٧٣٢)، وأبو الشيخ في العظمة (٥٢٤)، من طريق النضل بن سهل كلها عن إسحاق متصور، به، وتابع إسحاق في روايته عن إسرائيل، سعيد الله بن موسى، كما أخرجه (٣٠/١)، وصحيحه، وقد وقع في غير طرق النافق، وفي رواية سعيد الله بن موسى عن إسرائيل: «أَذْنَ لِي أَحْدَثَ عَنْ دِيكَ...»، والكلماتان قريستان في الرسم.
- (٣) ضعيف، تقدم تخربيه برقم (١٠٦).
- (٤) إسناده صحيح، أخرجه أبو الشيخ في العظمة (٤٧٩)، من طريق عمر بن الأوزاعي، به، أحد، عن

Pour les autres
références voir
page la suivante

- ١٨١ -

© AHMED AMINE
Article rédigé le 13/06/ 2015, mise à jour, le 07/11/2025

- ١٨٠ -

Le Sanad du
Hadith n°110 est
jugé authentique